

Aides à la mobilité

Aides à la mobilité gérées par la Direction des Relations Internationales (dossier unique de demande de bourse).

- Bourses Erasmus + (Mobilité en Europe)
- Bourses PRAME (Bourses de la Région PACA)
- Bourses du Ministère (AMI) (exclusivement pour les étudiants boursiers du CROUS)
- Aides spécifiques aux étudiants en position de handicap en mobilité internationale
- Dispositifs A*Midex

DOSSIER D'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE :

1ère étape : Attribution

QUELLE QUE SOIT LA BOURSE DEMANDEE, REMPLIR LE "Dossier de demande d'aide à la mobilité internationale". Vous pouvez également retirer votre dossier auprès de votre DRI-Campus.

2ème étape : Paiement

TRANSMETTRE AU PLUS VITE :

- l'attestation de présence Erasmus+ OU hors-Erasmus+ est à demander directement au service Relations Internationales de la composante (DRI de Campus)

- ET votre rapport d'études Erasmus OU votre rapport de stage Erasmus (demandez les documents à votre DRI Campus)

BOURSES ERASMUS

Définition de la mensualité

Plusieurs mensualités ont été définies, qui tiennent compte à la fois des règles posées par le programme Erasmus + (groupes de pays de destination) et d'une projection réalisée à partir des mobilités 2014-2015.

Groupes de pays	Bourses d'études	Bourses de stages
Groupe 1 (coût de la vie élevé) : Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Roayume- Uni et Suède.	210 €	360 €
Groupe 2 (coût de la vie moyen) : Allemagne, Belgique, Croatie, Chypre, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovénie, Turquie.	150 €	300 €
Groupe 3 (coût de la vie faible) : Bulgarie, Estonie, Ex Rép. Yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie.	150 €	300 €

La période d'études dans l'université partenaire est de 3 mois minimum et 12 mois maximum par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat).

La période de stage est de 2 mois minimum et de 12 mois maximum par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat).

Modalités d'attribution d'une bourse de stage

Les stages d'une durée inférieure à 6 mois sont privilégiés. Les candidatures seront étudiées au fil de l'eau (nécessité de disposer de candidatures fermes le plus tôt possible en raison de l'échéancier Erasmus+). Les étudiants ne pouvant bénéficier ni de la bourse AMI, ni de la bourse PRAME seront prioritaires.

Cumul

La bourse Erasmus + est cumulable avec la bourse AMI, mais n'est pas cumulable avec une bourse PRAME.

BOURSES PRAME

ATTENTION, à compter de l'année 2016/2017, la bourse PRAME ne prend en compte que les MOBILITES STAGES.

Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante (Bourses PRAME) - PACA 2015/2016

Critères d'éligibilité :

- Être inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé situé en PACA conventionné avec la Région (les étudiants inscrits en thèse, les étudiants en formation en alternance et ceux préparant un BTS sont exclus) ;
- Préparer un diplôme d'Etat, un diplôme visé par l'Etat, un DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales) ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ;
- **Être âgé de moins de 30 ans au 1er octobre 2015 ;**
- Avoir validé une année d'études au sein d'un établissement régional d'enseignement supérieur ou avoir obtenu son baccalauréat dans la région PACA (critère de l'ancrage régional) ;
- Répondre à une exigence de critère social : le quotient familial (QF) figurant sur l'avis d'imposition 2014 (sur les revenus 2013) ne peut excéder 24 000 € (QF = revenu brut global divisé par nombre de parts). Les étudiants étrangers doivent produire un document administratif traduit et certifié faisant état de leurs ressources et de la composition de leur foyer durant l'année 2013 ;
- Effectuer une mobilité à l'étranger (à condition de ne pas avoir la nationalité du pays d'accueil) d'une durée minimum de 3 mois pour des études et de 8 semaines pour un stage qui se termine au plus tard le 31 décembre 2016 ;
- Effectuer sa période de formation sur un territoire éligible : Pays du monde, hormis la France (territoires métropolitains et d'Outre-Mer) et Principauté de Monaco ;
- Effectuer sa mobilité dans le cadre de son cursus de formation sur l'année universitaire ;

La bourse PRAME n'est pas cumulable avec une allocation ERASMUS +, ni avec une bourse AMI du MENESR.

Retrait du dossier de candidature :

- Retrait auprès de votre DRI de Campus ou du service en charge des Relations internationales de la composante.

Dépôt du dossier de candidature :

- Uniquement et obligatoirement auprès de votre DRI de Campus ou du service en charge des Relations internationales de votre composante.

BOURSES DU MINISTERE - AMI

Le dispositif des bourses de mobilité du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESR) permet aux étudiants boursiers sur critères sociaux de bénéficier d'une aide financière supplémentaire pour suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange ou pour effectuer un stage international.

Cette formation ou ce stage à l'étranger* doit s'inscrire dans le cadre du cursus d'études.

(*Sont exclus les territoires suivants : France métropolitaine, territoires français d'Outre-Mer et Principauté de Monaco)

Critères d'éligibilité :

- Préparer un diplôme national
- Etre bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (quel que soit l'échelon) ou d'une aide d'urgence annuelle. Faire une demande sociale : <https://dse.orion.education.fr/depot/>

Durée du financement :

La durée du séjour financée ne peut être inférieure à 2 mois ni supérieure à 9 mois consécutifs.

Au cours de l'ensemble de ses études supérieures, l'étudiant ne peut bénéficier d'une aide à la mobilité cumulée supérieure à 9 mois.

Cumul :

La bourse AMI est cumulable avec une bourse Erasmus +. Elle n'est pas cumulable avec une bourse PRAME.

Retrait du dossier de candidature :

Directement auprès de votre DRI de Campus ou du Service des Relations Internationales de votre composante de rattachement.

Dépôt de la candidature :

OBLIGATOIREMENT auprès de votre DRI de Campus ou du Service des Relations Internationales de votre composante de rattachement.

BOURSES DE GOUVERNEMENTS ETRANGERS

Les gouvernements chinois et taiwanais offrent chaque année des bourses d'études aux étudiants français pour améliorer leur niveau de chinois. Elles concernent les étudiants en parcours « Etudes Asiatiques ».

Les étudiants partent à partir du niveau Licence 3. La gestion de ce programme est confiée au Département d'Etudes Asiatiques d'Aix-Marseille Université.

Pour plus d'informations : <http://en.csc.edu.cn/laihua/> (Chine) ou <http://www.edutaiwan-france.org/> (Taiwan) et le Département d'Etudes Asiatiques de la Faculté d'Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH).

Vous pouvez également contacter notre service pour plus d'informations :

Olivier PEREZ : international-humanities@univ-amu.fr +33(0)4 13 55 31 78.

DISPOSITIFS A*MIDEX

A*Midex coordonne le dispositif « Bourses d'aide à la mobilité entrante et sortante » qui encourage la mobilité internationale des étudiant.e.s d'Aix-Marseille Université et favorise l'accueil d'étudiant.e.s internationaux au sein des formations d'Aix-Marseille Université pour des périodes d'études ou de stages. Ces bourses sont attribuées sur critères d'excellence (critères académiques et linguistiques) et sont financées dans le cadre des formations désireuses d'accroître leur visibilité internationale. Ces bourses sont destinées à des étudiant.e.s en licence, master et doctorat et ne sont pas cumulables avec d'autres bourses d'études pour la formation demandée.

Ce dispositif est composé de 2 volets :

- Mobilité entrante

Durée : de 2 mois à 1 année

Financement : 1000 maximum/mois

Ces bourses font l'objet d'une sélection par l'équipe pédagogique

Pour en savoir plus, s'adresser aux responsables pédagogiques des formations

- Mobilité sortante

Durée : de 2 mois à 1 semestre

Financement : 1000 maximum/mois

Ces bourses font l'objet d'une sélection par l'équipe pédagogique

Pour en savoir plus, s'adresser aux responsables pédagogiques des formations »

D'autres bourses existent !

Pensez également à vous renseigner auprès de vos villes, département et région d'origine qui proposent souvent des bourses d'études et/ou de stage à l'étranger : Ville d'Aix-en-Provence / Conseil Général du Vaucluse / Conseil Général du Var. Attention, **la session 2017** de la bourse de mobilité à l'international de la ville d'Aix-en-Provence est ouverte.

- Bourses des gouvernements étrangers :
- Bourses AUF : Pensez à régulièrement consulter le site de l'AUF et de ses différents bureaux (allocations de mobiltés et appels d'offres). www.auf.org
- European Funding Guide - (Toutes les bourses disponibles pour financer vos études dans l'UE) <http://www.european-funding-guide.eu/>